

# REX AUSSI DOIT AVOIR SON SAC À COMMISSIONS !



Mixigram.com - Illustration : Guillaume Poux

Les déjections de vos animaux domestiques et la présence de nuisibles, attirés par les déchets hors des sacs et conteneurs prévus à cet effet, entraînent une dégradation des parties communes et des espaces de vie extérieurs.

**CE QUE DIT LA LOI** Selon le code de la santé publique L 1311-2, il est fait obligation à toute personne accompagnée d'un animal de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections de son animal en vue de les déposer dans les poubelles.

### Le saviez-vous ?

168 € c'est le montant de l'amende la plus élevée, dans certaines communes de France, en cas de flagrant délit de déjection canine non ramassée par son propriétaire.



**Vivons mieux  
ensemble**